



	CODIFICATION	INT CAT-HSE-POL ANT DRO ANT ALC ANT TAB -04	Date : 10/03/2025
	POLITIQUE ANTI DROGUE ANTI ALCOOL ANTI TABAC		Révision : 00
			Page 1 sur 1

Toute consommation des substances dangereuses : **la drogue, des boissons alcoolisées et certains médicaments sans déclaration**, pouvant altérer la capacité réelle des agents est **strictement interdite** à INTERNATIONAL CATERING.

Les zones spécialisées des fumeurs sont identifiées par un pictogramme implanté.

Afin de garantir l'application de la présente politique, la compagnie se réserve le droit en accord avec les clauses des contrats d'embauche et le règlement intérieur de réaliser sur son personnel des **contrôles aléatoires et non discriminatoires** de consommation d'alcool et de drogue sur les lieux de travail et durant les horaires règlementaires de bureau.

Le non-respect de ces consignes est punissable selon le règlement intérieur de la société INTERNATIONAL CATERING par le département QHSE.

DIRECTION GENERALE

